

Processus d'admission

	1 ^{er} tour – jusqu'au 1 ^{er} mars	2 ^e tour – du 2 mars au 1 ^{er} mai	3 ^e tour – dès le 2 mai
AUTOMNE	Verdict avant le 15 avril	Verdict avant le 15 juin	Verdict rapide
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier complet au 1^{er} mars. ▪ Test de sélection si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles du programme et, s'il y a lieu, pour déterminer la date d'entrée en formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Places encore disponibles ▪ Dossier complet au 1^{er} mai. ▪ Test de sélection si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles du programme et, s'il y a lieu, pour déterminer la date d'entrée en formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Places encore disponibles. ▪ Premier arrivé avec dossier complet. ▪ Premier inscrit en fonction de la disponibilité dans le SRAFP.
	1 ^{er} tour – jusqu'au 1 ^{er} novembre	2 ^e tour – du 2 nov. au 1 ^{er} déc.	3 ^e tour – dès le 2 décembre
HIVER	Verdict avant le 15 décembre	Verdict avant le 15 décembre	Verdict rapide
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier complet au 1^{er} novembre. ▪ Test de sélection si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles du programme et, s'il y a lieu, pour déterminer la date d'entrée en formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Places encore disponibles. ▪ Dossier complet au 1^{er} décembre. ▪ Test de sélection si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles du programme et, s'il y a lieu, pour déterminer la date d'entrée en formation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Places encore disponibles. ▪ Premier arrivé avec dossier complet. ▪ Premier inscrit en fonction de la disponibilité dans le SRAFP.



- Les candidats doivent acheminer leurs documents à l'EPSH **le plus rapidement possible** après avoir effectué leur demande d'admission sur le site du SRAFP.
- Les candidats admis conditionnellement doivent transmettre la preuve de réussite des préalables, au plus tard une semaine avant le début de la formation.
- Les candidats qui respectent les dates du premier tour (1^{er} mars et 1^{er} novembre) et qui se présentent aux tests de sélection, s'il y a lieu, auront toujours préséance sur les candidats qui s'inscrivent par la suite.

Pour toute question, communiquer avec le service d'admission
au 450 773-8400 poste 6601 ou à info@epsh.qc.ca